



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/258
S/1996/598
26 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 43 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU BURUNDI

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 23 juillet 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Irlande auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration sur le Burundi qui a été publiée aujourd'hui par la présidence au nom de l'Union européenne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) John H. F. CAMPBELL

* A/51/150.

ANNEXE

Déclaration sur le Burundi publiée par la présidence
au nom de l'Union européenne

[Original : anglais et français]

L'Union européenne est gravement préoccupée par la détérioration de la situation au Burundi et en particulier par les massacres de civils et autres violations massives des droits de l'homme qui continuent à se perpétrer dans ce pays. Elle condamne avec fermeté le massacre de civils dans le camp de déplacés de Bugendana le 19 juillet dernier et déplore les expulsions des réfugiés rwandais contre leur gré. Ce massacre, s'ajoutant aux massacres de Gishubi, Kivyuka, Teza, Mutoyi, Songa et Kamenge, est une nouvelle étape d'une spirale de violence, d'actions et de réactions qui risquent d'enfoncer de plus en plus le Burundi dans une pleine guerre civile dont les effets pour le peuple burundais seraient dévastateurs.

L'Union européenne fait appel à tous les Burundais pour qu'ils refusent le recours à la violence et s'engagent dans la voie exclusive de la résolution pacifique et négociée de leurs problèmes. Elle rappelle les engagements pris le 25 juin dernier à Arusha lors du Sommet des chefs d'État de la région dans le sens d'un dialogue ouvert à toutes les composantes de la vie politique burundaise, assorti des mesures de sécurité nécessaires pour créer les conditions de ce dialogue. Elle rappelle aussi que ces engagements ont été appuyés solennellement par les chefs d'État et de gouvernement de tout le continent africain réunis du 8 au 10 juillet à Yaoundé au sein de l'Organisation de l'unité africaine.

L'Union européenne estime que seul le respect des engagements pris à Arusha et leur mise en oeuvre rapide pourra rétablir un climat de confiance et empêcher que le Burundi ne soit entraîné dans un conflit généralisé. Comme elle l'a déjà souligné dans la déclaration du Conseil des 15 et 16 juillet, l'Union européenne réaffirme qu'elle est disposée à appuyer la réalisation des objectifs d'Arusha en vue du rétablissement de la paix et de la sécurité au Burundi et elle soutient les efforts de l'ex-Président Nyerere et des pays de la région dans ce sens.
